

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE  
DE LA COMMUNE DE MONTAGNAC-MONTPEZAT**

**SEANCE DU 25 MAI 2015**

L'an **deux mille quinze** et le **vingt-cinq** du mois de **Mai** à **17 heures 05 minutes**,  
Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment convoqué, s'est réuni  
en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **18 Mai 2015.**

Date d'affichage : **19 Mai 2015.**

**Etaient présents** : Mme Martine GRECO –

MM. Bernard BATIFOULIER - Francis GRAÖ – Antoine PES – Serge VASELLI –  
Lionel VOGEL –

**Absents représentés** : M. Armel AÏTA donne pouvoir à M. Bernard BATIFOULIER –

M. Henri COSENZA donne pouvoir à M. François GRECO –

M. René CAUSSIGNAC donne pouvoir à Mme Martine GRECO –

M. Denis MALOSSANE donne pouvoir à M. Antoine PES –

**Secrétaire de séance** : M. Serge VASELLI -

**DELIBERATION N° 2015/28    Pour : 11    Contre : 00    Abstention : 00**

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT : ESPACE VTT VERDON PROVENCE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le développement des activités de pleine nature constitue un véritable enjeu touristique, environnemental et économique pour le territoire du Parc Naturel Régional du Verdon (PNRV).

Il ajoute que sur le territoire du Bas Verdon et autour du lac d'Esparron, la volonté de mutualiser le potentiel des réseaux d'itinéraires VTT est très marquée.

Elle permettrait, d'une part, de donner un nouvel essor à l'image sportive et touristique de la commune et d'autre part de mettre en cohérence, sur un territoire touristiquement pertinent, les itinéraires et leurs entretiens susceptibles de constituer une offre touristique de qualité et de retenir sur plusieurs jours des adeptes de ce type de discipline.

Monsieur le Maire précise que l'objectif est de créer un espace VTT unifié sur les deux départements du Var et des Alpes de Haute Provence, ce qui permettrait de renforcer la notoriété du territoire en matière d'offre VTT et d'en faire l'un des espaces VTT les plus importants à l'échelle régionale et nationale.

Le nom de cet espace serait : « PROVENCE VERDON VTT ».

Enfin, Monsieur le Maire explique que l'Office du Tourisme de GREOUX LES BAINS propose une convention afin de partager les compétences d'un agent qualifié pour accomplir les missions indispensables au bon fonctionnement de cet espace VTT. L'engagement financier de la commune pour la création de cet espace s'élève à un montant de 1 000 €.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la convention de partenariat pour l'espace « Provence Verdon VTT » avec l'Office du Tourisme de Gréoux les Bains telle que présentée par Monsieur le Maire ;
- **ACCEPTE** l'engagement financier de 1 000 € à verser à l'Office du Tourisme de Gréoux les Bains ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention et toutes pièces relatives à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

**Le Maire**  
**François GRECO**